

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE MERCREDI 2 JUILLET 2025 À 8 HEURES.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs André Beaulieu et Carl Thériault (à distance).

Est absent : Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau

Également présentes : La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, et la greffière, Me Molie DeBlois Drouin.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°
281-2025**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
282-2025**

3. APPROBATION D'UN CONGÉDIEMENT

ATTENDU que l'employé numéro 938020 est suspendu avec solde depuis le 18 juin 2025;

ATTENDU les conclusions de l'enquête interne transmises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil entérine la suspension avec solde et confirme le congédiement de l'employé 938020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 2 juillet 2025, 8 h.



Procès-verbal

Numéro de résolution

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions provenant de la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

Le maire,

M^e Molie DeBlois Drouin

Mario Bastille